



FICHE TECHNIQUE ITINERANCE

TITRE DE L'EXPOSITION : ALAÏA/GRÈS. Au-delà de la mode

DESCRIPTION SOMMAIRE

Pour la première fois une exposition inédite associe les œuvres de Madame Grès et celles de Alaïa et souligne "le destin commun des créateurs qui voulaient être sculpteurs avant de faire de la mode et qui sont devenus des sculpteurs de mode".

Si rien ne peut attester que les deux couturiers se sont croisés, leurs créations se sont rencontrées à n'en point douter. Apôtres d'une certaine forme de dépouillement, les créations de Grès ou d'Alaïa, d'une apparente simplicité dissimulent une complexité extrême parfois de coupe et de conception. Les drapés que Grès avait érigés en art total depuis les années 1930 s'incarnent dans les robes longues, fluides et plissées d'Alaïa.

Les pièces sont présentées par paires, en mélangeant les périodes pour mieux mettre en valeur le caractère intemporel des créations de ces deux grands créateurs. Le parcours construit de manière chromatique met en évidence les « talents de coloristes » des deux couturiers qui sont plutôt connus pour leur maîtrise de la forme.

NOMBRE DE PIÈCES PRÊTEES :

66 pièces textile : 33 pièces de Azzedine Alaïa / 33 pièces de Azzedine Alaïa

12 photographies

Les mannequins, signature des corps que le couturier a conçu pour l'exercice des expositions, sont prêtés.

SUPERFICIE NÉCESSAIRE : 330 m2

VISUELS





TRANSPORT

Toutes les opérations de transport (caisserie, emballage, transport, stockage, déballage, remballage) sont à la charge directe et exclusive de l’Emprunteur.

Le transporteur étranger, ainsi que son correspondant français, doivent avoir été validés au préalable par la Fondation, qui demande qu’il soit fait appel à l’un des trois grands transporteurs français (André Chenue, Crown Fine Arts, LP Art).

CONVOIEMENT

Le convoiement des pièces prêtées est assuré par une ou deux personnes désignées par la Fondation.

Les frais sont pris en charge directement par l’emprunteur (frais de taxi, trajet en business, 75\$ de per diem par jour).

Deux personnes de la Fondation au moins seront présentes durant l’installation des pièces prêtées puis lors de la désinstallation.

L’emprunteur met à disposition une équipe professionnelle et spécialisée dans le mannequinage (expériences expositions de mode).

ASSURANCE

L’assurance des œuvres « clou à clou » est à la charge directe et exclusive de l’emprunteur

Le choix de l’assureur et de la police d’assurance sont validés par la Fondation en amont.

PRÉSENTATION DES ŒUVRES & SCÉNOGRAPHIE

Les pièces sont présentées sur des mannequins choisis par la Fondation.

Le concept scénographique de l'exposition présentée à la Fondation peut être repris, les éléments scénographiques peuvent - quand ils ont été conservés - être loués. L'Emprunteur travaille dans ce cas avec le producteur de la Fondation.

SÉCURITÉ

L'exposition fait l'objet d'une surveillance 7 jours sur 7, 24h sur 24 par des personnels habilités (sûreté et incendie).

Le système de sécurité incendie comprend détection et alarme.

Les salles d'exposition ont un climat stable (Température 20 degrés +/- 2, Humidité relative 55 % +/- 5). L'éclairage apporte une lumière sans UV et 50 Lux maximum sur les pièces.

Un facility report détaillant les conditions de sécurité incendie et de sûreté du lieu doit être transmis à la Fondation préalablement à tout accord.

DROITS

L'Emprunteur devra obtenir directement les droits de représentation et reproduction des pièces prêtées auprès de la Fondation et des autres auteurs (photographes et ayants-droits).

COMMUNICATION

Tous les supports de communication sont soumis à la validation de la Fondation. L'Emprunteur mentionne la Fondation Azzedine Alaïa comme auteure de l'exposition, avec apposition de son logo dans les supports (Communiqué et Dossier de presse, Panneaux de l'exposition).

ASPECTS FINANCIERS

À la charge de l'Emprunteur

- **Transport**
- **Assurance**
- **Scénographie**
- **Aménagements / éclairage / électricité**
- **Mannequins**
- **Frais de missions des convoyeurs au début et à la fin de l'exposition**
- **Invitation de la Présidente et du Directeur de la Fondation au vernissage**
- **Fees incluant :**
 - Les prestations de commissariat de la Fondation**
 - Les prestations de préparation de l'exposition (administration et archives)**
 - Le synopsis de l'exposition**
 - Les textes de l'exposition et la cession de droits sur ces textes**
 - Une participation aux frais de restauration et de préparation des pièces de l'exposition**
 - L'autorisation d'exploiter les plans de scénographie et d'éclairage de la structure transmis par le producteur français**
 - La location du mobilier**

Pour information, modalités de versement des Fees : 50% à la signature du contrat, puis 50% le jour de l'inauguration de l'exposition)